

Divulgation de loyers impayés

Par guillaur, le 16/11/2012 à 19:06

Bonsoir, est-ce que mon propriétaire, en l'occurence, la commune, a le droit de divulguer mes loyers impayés en affichant mon nom et le montant à la mairie dans le tableau d'affichage?? il me semble que c'est de la diffamation?? merci de m'aider et de me donner réponse, merci pour vos éventuels conseils. guillaur

Par Lag0, le 16/11/2012 à 19:24

[citation] il me semble que c'est de la diffamation?[/citation] Bonjour,

C'est de la diffamation si les faits sont faux, ce ne l'est pas si ils sont vrais!